



---

**Commission économique pour l'Europe****Conférence des statisticiens européens****Soixante-douzième réunion plénière**

Genève, 20 et 21 juin 2024

Point 11 c) de l'ordre du jour provisoire

**Programme de travail du sous-programme Statistiques****de la Commission économique pour l'Europe :****Documents concernant la planification du sous-programme****Statistiques de la Commission économique pour l'Europe****Projet de programme de travail du sous-programme  
Statistiques pour 2025****Note du secrétariat***Résumé*

Le présent projet de programme de travail du sous-programme Statistiques de la Commission économique pour l'Europe (CEE) est établi conformément à la résolution 77/267.

Le texte ci-après est un extrait du projet de plan-programme de la CEE pour 2025 (A/79/6 (Sect. 20)), qui sera publié en tant que document officiel de l'ONU à la fin du mois d'avril. Il a été élaboré selon les directives fournies par le Bureau de la planification des programmes, des finances et du budget, à New York. On trouvera dans le présent document des informations sur l'état d'avancement de la réalisation des résultats prévus dans les programmes de travail pour 2023 (résultats 1 et 2), et sur le résultat le plus important escompté en 2025 (résultat 3).

Le projet de programme de travail pour 2025 est présenté à la Conférence des statisticiens européens afin que celle-ci l'adopte et recommande au Comité exécutif de la CEE de l'approuver.



## Introduction

1. On trouvera ci-après le projet de programme de travail du sous-programme Statistiques (« le sous-programme ») pour 2025. La Conférence des statisticiens européens est invitée à l'adopter et à le recommander au Comité exécutif de la Commission économique pour l'Europe (CEE) pour approbation. Si par la suite des produits sont ajoutés, reportés ou supprimés, ces changements seront consignés dans le progiciel Umoja que le Secrétariat de l'ONU utilise pour planifier et suivre l'exécution du programme et en rendre compte.
2. Le projet de programme de travail découle de l'application d'une méthode de gestion axée sur les résultats, qui repose sur une approche globale dans laquelle on définit les relations logiques entre une hiérarchie de résultats (produits-résultats-objectifs-incidences), appelée la chaîne des résultats, les ressources (humaines et financières), que l'on appelle les intrants, et les facteurs externes (stratégiques, liés à la gouvernance, opérationnels, financiers) susceptibles de faire obstacle à la réalisation de l'objectif.
3. L'objectif, la stratégie, les résultats escomptés et les produits inscrits dans le projet de programme de travail correspondent à ceux qui figurent dans le projet de budget-programme de la CEE pour 2025 (A/79/6 (Sect. 20)). Les travaux du sous-programme sont alignés sur les objectifs de développement durable (ODD). Pour atteindre l'objectif du sous-programme, il faut poursuivre la collaboration intersectorielle avec d'autres sous-programmes concernant certains domaines d'interaction de la CEE pour lesquels il existe une convergence de multiples ODD, notamment s'agissant des thèmes de haut niveau retenus par la CEE à ses sessions. Ce type de collaboration permet de tirer le meilleur parti des synergies existantes dans le cadre du sous-programme, d'accroître l'efficacité des travaux effectués et de démultiplier les effets de l'action menée pour aider les pays à réaliser les ODD. Les produits définis pour le sous-programme relèvent des grandes catégories suivantes : a) facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts ; b) création et transfert de connaissances, que ce soit sous la forme de projets de coopération technique, d'activités de formation, de séminaires, d'ateliers ou de publications ; c) autres activités de fond ; d) activités de communication.
4. Le détail des publications proposées figure à l'annexe I. Les textes généraux portant autorisation et les textes relatifs au sous-programme sont énumérés à l'annexe II.

## I. Objectif

5. L'objectif auquel concourt le sous-programme Statistiques est de faire progresser la statistique officielle aux niveaux national et international afin de contribuer à l'élaboration de politiques reposant sur des données factuelles et à l'évaluation de l'état d'avancement de la réalisation des ODD, et d'assurer la coordination des activités statistiques dans la région de la CEE sous l'égide de la Conférence des statisticiens européens.

## II. Stratégie

6. La stratégie sur laquelle s'appuie le sous-programme tient compte des priorités et des besoins des États membres et repose sur plusieurs grandes fonctions interdépendantes : la rationalisation des activités statistiques de portée internationale menées dans la région de la CEE grâce au dialogue ; les travaux méthodologiques visant à élaborer et à promouvoir des directives et recommandations aux fins de l'amélioration de la qualité des statistiques ; le renforcement des capacités des États membres de la CEE dont les systèmes statistiques ne sont pas suffisamment développés.
7. Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, on s'emploiera, dans le cadre du sous-programme, à faire ce qui suit :
  - a) Favoriser la tenue d'un dialogue statistique approfondi dans le cadre de la CSE et des réunions d'experts ;

b) Lancer des initiatives régionales et nationales ayant trait à des travaux méthodologiques visant à élaborer et à diffuser des modèles statistiques, des orientations et des recommandations pour améliorer la qualité des statistiques, contribuer à la modernisation des organismes nationaux de statistique et à l'évolution de leur rôle afin qu'ils deviennent des intendants de données et promouvoir l'utilisation des statistiques officielles ;

c) Tenir à jour et étoffer la base de données statistiques de la CEE ;

d) Mettre en place et renforcer les partenariats entre les experts géospatiaux et les statisticiens pour faciliter l'intégration de l'information statistique et géospatiale, en coopération avec les services de statistique d'autres entités régionales, ainsi qu'avec les institutions internationales spécialisées présentes dans la région ;

e) Faciliter l'échange de données d'expérience et de bonnes pratiques dans les domaines des recensements de la population et des logements, des statistiques des prix et des statistiques de l'environnement, y compris en ce qui concerne les mesures d'adaptation qui ont été prises face aux restrictions occasionnées par la pandémie de COVID-19 et qui ont permis de rendre les statistiques officielles disponibles plus rapidement et d'améliorer leur niveau de détail ;

f) Aider les pays à planifier et à mener à bien leur recensement et à développer leurs capacités statistiques, y compris sur des sujets transversaux tels que les statistiques concernant les ODD, la législation en matière de statistiques, la collecte des données, l'intégration des données, la diffusion des statistiques et la gestion des ressources humaines.

8. Les travaux décrits ci-dessus devraient permettre aux États membres :

a) D'améliorer leurs méthodes statistiques et leur capacité de mesurer et de suivre la réalisation des ODD ;

b) D'utiliser des méthodes de recensement novatrices et efficaces qui conduisent à une amélioration du rapport coût-efficacité, de la portée, de la précision, de la comparabilité et de la rapidité de diffusion des résultats du recensement ;

c) De renforcer leur capacité de produire les statistiques nécessaires à l'élaboration de politiques fondées sur des données factuelles aux fins de la gestion de leur relèvement après la pandémie.

### III. Résultats escomptés pour 2025

**Résultat 1 : augmentation du nombre de pays collaborant au développement et à l'utilisation de techniques d'apprentissage automatique pour la production de statistiques officielles**

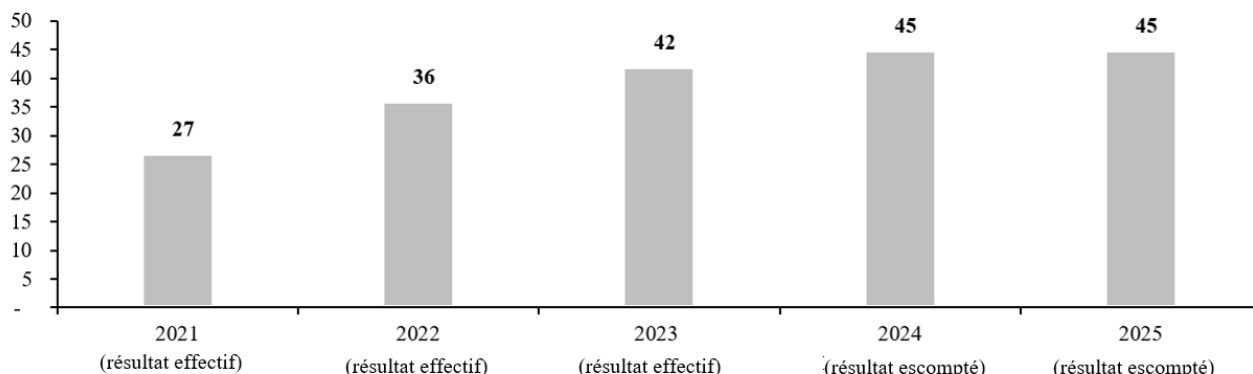
**Résultats obtenus en 2023 et cible pour 2025**

9. Les travaux du sous-programme ont contribué à porter à 42 le nombre d'États membres collaborant activement au développement et à l'utilisation de techniques d'apprentissage automatique pour la production de statistiques officielles, dépassant ainsi l'objectif escompté de 33 États membres.

10. Les progrès réalisés en direction de la cible pour 2025 sont présentés dans la figure 1 ci-dessous, sur la mesure des résultats.

Figure 1

**Mesure des résultats : nombre d'États membres collaborant activement au développement et à l'utilisation de techniques d'apprentissage automatique pour la production de statistiques officielles (total)**



**Résultat 2 : amélioration des statistiques et des indicateurs environnementaux dans la région de la CEE**

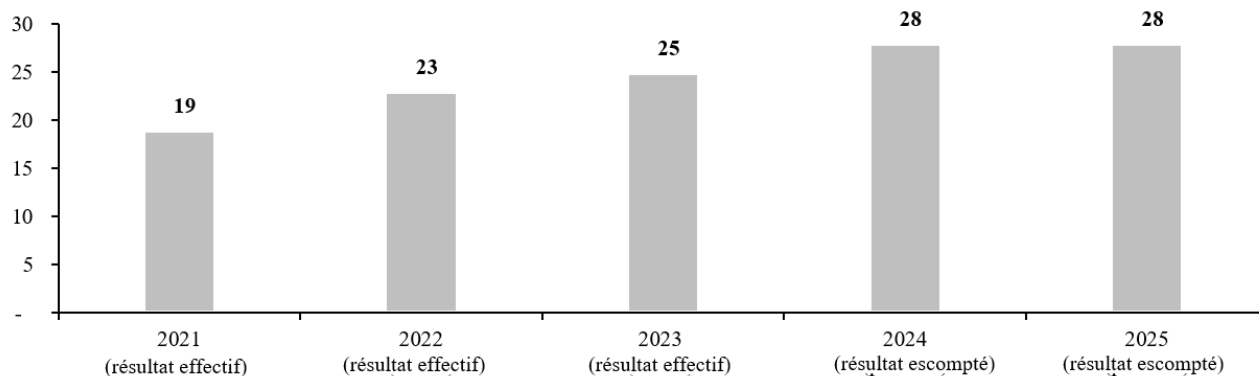
**Résultats obtenus en 2023 et cible pour 2025**

11. Grâce aux travaux menés dans le cadre du sous-programme, le nombre d'États membres dont les statistiques et indicateurs environnementaux ont été améliorés grâce à l'Équipe spéciale conjointe des statistiques et des indicateurs de l'état de l'environnement a été porté à 25, ce qui a permis d'atteindre la cible visée.

12. Les progrès réalisés dans la poursuite de la cible pour 2025 sont présentés dans la figure 2 ci-dessous, sur la mesure des résultats.

Figure 2

**Mesure des résultats : nombre de pays dont les statistiques et indicateurs environnementaux ont été améliorés grâce à l'Équipe spéciale conjointe des statistiques et des indicateurs de l'état de l'environnement (par année)**



**Résultat 3 : Développement de la base de données statistiques de la CEE aux fins de l'amélioration de la recherche et de la prise de décisions**

**Projet de plan-programme pour 2025**

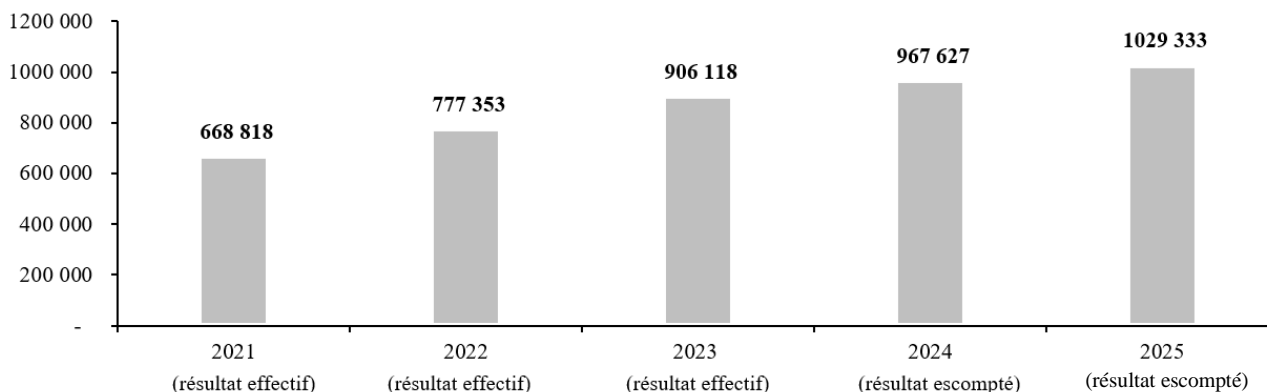
13. La base de données statistiques de la CEE fournit des indicateurs économiques essentiels, des chiffres démographiques et des statistiques sur l'égalité des sexes et les migrations. La CEE aide les États membres à améliorer la comparabilité internationale et la qualité des statistiques nationales et facilite l'accès de tous les États membres aux chiffres disponibles dans la base de données statistiques dont ils ont besoin pour élaborer des politiques. En 2022, un nouveau portail de données statistiques, qui offre un accès facile aux données en mettant l'accent sur la visualisation de celles-ci, a été élaboré dans le cadre du sous-programme.

*Enseignements tirés et changements prévus*

14. L'enseignement tiré est le suivant : une visualisation plus poussée des données et la mise en récit des données peuvent aider à atteindre un public plus large et à améliorer la satisfaction des utilisateurs. Compte tenu de cet enseignement, dans le cadre du sous-programme, des enquêtes seront régulièrement menées pour recueillir des informations sur les améliorations de la visualisation des données qui seraient les plus utiles, et les priorités seront définies en fonction des observations reçues.

15. Les progrès escomptés dans la réalisation de cet objectif sont présentés dans la figure 3 ci-dessous, sur la mesure des résultats.

Figure 3

**Mesure des résultats : nombre de téléchargements depuis la base de données statistiques de la CEE (par an)**

*Note* : L'augmentation du nombre de téléchargements entre 2021 et 2023 est considérée comme exceptionnellement élevée en raison du lancement et du développement d'une nouvelle section de la base de données consacrée aux ODD. Elle devrait ralentir en 2024 et 2025, ce qui se reflète dans les valeurs prévues pour ces années.

**IV. Facteurs externes**

16. Le sous-programme devrait permettre d'atteindre l'objectif si les conditions suivantes sont réunies :

a) Les États membres continuent de guider les mécanismes intergouvernementaux de la CEE et de prêter leur concours aux travaux de la CEE et accordent une place prioritaire à la coopération et à l'intégration régionales et sous-régionales, en vue de parvenir à un développement durable ;

b) Toutes les parties concernées au niveau national font preuve de volonté politique et coopèrent dans l'application des instruments juridiques, normes et règlements de la CEE ;

c) Des ressources continuent d'être mises à disposition à titre volontaire.

## V. Produits retenus pour 2025

17. On trouvera dans le tableau ci-dessous la liste de tous les produits du sous-programme.

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>2025 (résultat escompté)</i>
<b>A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts</b>	
<b>Documentation destinée aux organes délibérants</b> (nombre de documents)	<b>69</b>
1. Documentation destinée à la Conférence des statisticiens européens	43
2. Documentation destinée aux groupes d'experts des questions statistiques	26
<b>Services fonctionnels pour les réunions</b> (nombre de réunions de trois heures)	<b>85</b>
3. Réunions de la Conférence des statisticiens européens et de son bureau	13
4. Réunions des groupes d'experts des questions statistiques	72
<b>B. Création et transfert de connaissances</b>	
<b>Séminaires, ateliers et activités de formation</b> (nombre de jours)	7
5. Ateliers de statistique sociale et économique	4
6. Ateliers sur l'innovation en matière de production de statistiques	3
<b>Publications</b> (nombre de publications)	<b>7</b>
7. Publications sur des sujets recoupant plusieurs domaines statistiques, y compris les statistiques sociales, environnementales et économiques	7
<b>C. Activités de fond</b>	
<b>Consultations, conseils et actions en faveur de telle ou telle cause</b> : services consultatifs à l'intention de plus de 100 fonctionnaires et d'autres parties prenantes de quatre pays de la région de la CEE sur les statistiques économiques, sociales, démographiques et environnementales, les statistiques relatives aux ODD, les statistiques géospatiales, les questions institutionnelles et la modernisation de la statistique officielle.	
<b>Bases de données et supports numériques</b> : tenue à jour de cinq domaines de données de la CEE.	
<b>D. Activités de communication</b>	
<b>Relations extérieures et relations avec les médias</b> : articles pour les bulletins d'information « UNECE Weekly » et « EnvStats » facilitant l'accès aux nouvelles pour toute la région.	
<b>Plateformes numériques et contenus multimédias</b> : espaces de travail numériques interactifs (wikis, notamment le wiki de la CEE consacré aux recensements) ; site Web du sous-programme.	

## Annexe I

## Détail des publications proposées pour 2025

<i>N°</i>	<i>Titre</i>	<i>Mandat</i>	<i>Version papier ou électronique</i>	<i>Nombre de pages</i>	<i>Langue(s) originale(s)</i>	<i>Traduction(s) et source de financement (budget ordinaire ou ressources extrabudgétaires)</i>	<i>Nombre d'exemplaires par langue</i>
1	Recommandations de la Conférence des statisticiens européens pour les recensements de la population et des habitations de 2030	Rapport de la CSE de 2025	Version papier et électronique	303	E	R et F	100 E, 20 F et 50 R
2	Progress towards the Sustainable Development Goals in the UNECE region (Progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable dans la région de la CEE)	Rapport de la CSE de 2024	Version électronique	91	E		
3	Guidance on measuring emigration (Orientations sur la mesure de l'émigration)	Rapport de la CSE de 2025	Version électronique	212	E		
4	Administrative data on hard-to-reach groups (Données administratives sur les groupes difficiles à atteindre)	Rapport de la CSE de 2025	Version électronique	212	E		
5	Statistical Modernisation Monograph (Monographie sur la modernisation de la statistique) (à déterminer sur la base du programme de travail pour 2022-2024)	Rapport de la CSE de 2024	Version papier et électronique	91	E		80 E
6	CES Set of Core Disaster-risk-related Indicators (Ensemble d'indicateurs de base relatifs aux risques de catastrophe de la CSE)	Rapport de la CSE de 2025	Version papier et électronique	200	E		200 E
7	Guidelines on measuring well-being (Lignes directrices sur la mesure du bien-être)	Rapport de la CSE de 2025	Version papier et électronique	150	E		100 E

## Annexe II

### Textes des organes délibérants définissant les mandats

#### A. Textes des organes délibérants définissant les mandats de la CEE

##### *Résolutions de l'Assemblée générale*

---

66/288	L'avenir que nous voulons
67/10	Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Communauté économique eurasiennne
69/137	Programme d'action en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024
69/213	Le rôle des couloirs de transport et de transit en matière de coopération internationale et de développement durable
69/277	Déclaration politique sur le renforcement de la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales et sous-régionales
69/283	Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030)
67/290	Structure et modalités de fonctionnement du forum politique de haut niveau pour le développement durable
69/313	Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement
70/1	Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030
70/217, 73/243, 76/217, 77/246 et 78/163	Suivi de la deuxième Conférence des Nations Unies sur les pays en développement sans littoral
71/16	Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de coopération économique
71/256	Nouveau Programme pour les villes
72/279	Repositionnement du système des Nations Unies pour le développement dans le cadre de l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies
73/10	Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Initiative de l'Europe centrale
73/195	Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières
74/4	Déclaration politique issue du forum politique de haut niveau pour le développement durable organisé sous les auspices de l'Assemblée générale
74/15	Déclaration politique sur l'examen de haut niveau à mi-parcours de la mise en œuvre du Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024
74/122	Suite donnée au Sommet mondial pour le développement social et à la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale
74/128	Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et application intégrale de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing et des textes issus de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale



---

74/144	Mise en œuvre de la Convention relative aux droits des personnes handicapées et Protocole facultatif s’y rapportant : accessibilité
74/216	Mise en œuvre d’Action 21, du Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d’Action 21 et des textes issus du Sommet mondial pour le développement durable et de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable
74/231 et 78/162	Coopération pour le développement des pays à revenu intermédiaire
77/181	Participation des femmes au développement
74/271	Progrès accomplis dans l’élaboration d’un dispositif d’application du principe de responsabilité pour le Secrétariat de l’Organisation des Nations Unies
74/297	Progrès accomplis dans l’application de la résolution 71/243 de l’Assemblée générale sur l’examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies
75/8 et 77/15	Coopération entre l’Organisation des Nations Unies et l’Organisation pour la démocratie et le développement économique – GUAM
75/9 et 77/16	Coopération entre l’Organisation des Nations Unies et la Communauté d’États indépendants
75/12	Coopération entre l’Organisation des Nations Unies et l’Organisation de coopération économique de la mer Noire
75/216 et 76/204	Réduction des risques de catastrophe
75/221	Garantir l’accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable
75/233	Examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies
75/290 A	Examen de l’application de la résolution 72/305 de l’Assemblée générale sur le renforcement du Conseil économique et social Examen de l’application de la résolution 67/290 de l’Assemblée générale sur la structure et les modalités de fonctionnement du forum politique de haut niveau pour le développement durable et de sa résolution 70/299 sur le suivi et l’examen de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l’horizon 2030 au niveau mondial
75/290 B	Forum politique de haut niveau pour le développement durable
75/324	Coopération entre l’Organisation des Nations Unies et l’Organisation de coopération économique
77/21	Coopération entre l’Organisation des Nations Unies et l’Organisation de coopération et de développement économiques
75/213, 76/202 et 77/162	Promouvoir des modes de consommation et de production durables pour réaliser le Programme de développement durable à l’horizon 2030, en faisant fond sur Action 21
77/173	Application des décisions prises par la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains et la Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable et renforcement du Programme des Nations Unies pour les établissements humains
78/166	Activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies
78/167	Coopération Sud-Sud

---

*Résolutions du Conseil économique et social*


---

<a href="#">36 (IV)</a>	Commission économique pour l'Europe
1998/46	Mesures complémentaires pour restructurer et revitaliser l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social et les domaines connexes
2006/38	Plan de travail pour la réforme de la Commission économique pour l'Europe et mandat révisé de la Commission
<a href="#">2013/1</a>	Résultat de l'examen de la réforme de 2005 de la Commission économique pour l'Europe
<a href="#">2023/4</a>	Science, technologie et innovation au service du développement
<a href="#">2023/11</a>	Prise en compte des questions de genre dans l'ensemble des politiques et programmes du système des Nations Unies
<a href="#">2023/31</a>	Progrès accomplis dans l'application de la résolution <a href="#">75/233</a> de l'Assemblée générale sur l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies

---

*Décisions de la Commission économique pour l'Europe*


---

A (64)	Les travaux de la Commission économique pour l'Europe
A (65)	Résultat de l'examen de la réforme de 2005 de la CEE
A (66)	Approbation de la Déclaration de haut niveau sur le programme de développement pour l'après-2015 et les objectifs de développement durable envisagés dans la région de la CEE
A (70)	Effets économiques et sociaux de l'agression commise par la Fédération de Russie contre l'Ukraine
B (70)	Les transformations numérique et verte au service du développement durable dans la région de la Commission économique pour l'Europe
C (70)	Promotion de l'économie circulaire et de l'utilisation durable des ressources naturelles
D (70)	Prolongation du mandat du Forum régional pour le développement durable

---

**B. Textes des organes délibérants définissant les mandats du sous-programme***Résolutions de l'Assemblée générale*


---

<a href="#">68/261</a>	Principes fondamentaux de la statistique officielle
<a href="#">69/282</a>	Journée mondiale de la statistique
<a href="#">71/313</a>	Travaux de la Commission de statistique sur le Programme de développement durable à l'horizon 2030

---

*Résolutions et décisions du Conseil économique et social*


---

2006/6	Renforcement des capacités statistiques
2015/10	Programme mondial de recensements de la population et des logements (2020)
2016/27	Renforcement des arrangements institutionnels sur la gestion de l'information géospatiale
2019/210	Rapport de la Commission de statistique sur les travaux de sa cinquantième session (décision 50/116 de la Commission de statistique : Statistiques relatives aux catastrophes)
2020/5	Renforcement de la coordination des programmes statistiques dans le système des Nations Unies
2021/7	Prise en compte de la problématique femmes-hommes dans l'ensemble des politiques et programmes du système des Nations Unies
2021/224	Rapport de la Commission de statistique sur les travaux de sa cinquante-deuxième session (décisions 52/109 de la Commission de statistique : Statistiques des migrations ; 52/114 : Enquêtes auprès des ménages)
2022/3	Veiller à ce que les activités menées dans le domaine des statistiques et des données s'adaptent à l'évolution de l'écosystème statistique et des données (par. 4, 9 et 10)
2023/325	Rapport de la Commission de statistique sur les travaux de sa cinquante-quatrième session (décisions de la Commission de statistique 54/101 : Cadre mondial d'indicateurs relatifs aux objectifs et cibles du développement durable du Programme de développement durable à l'horizon 2030 ; 54/106 : Statistiques économiques ; 54/107 : Comptabilité nationale ; 54/108 : Statistiques des entreprises et du commerce ; 54/109 : Développement des statistiques régionales ; 54/110 : Comptabilité environnementale et économique ; 54/111 : Principes fondamentaux de la statistique officielle ; 54/113 : Renforcement des capacités statistiques ; 54/116 : Mégadonnées ; 54/117 : Statistiques des prix ; 54/118 : Intégration de l'information statistique et géospatiale ; 54/119 : Intendance des données)

---